que ce soit, sont victimes, frères en misère et frères en espérances. (Applaudissements.)

Il faut que cela soit parce que le jour où tous comprendront qu'ils sont le Droit, ils seront la force. Le jour où vous les aurez réunis dans la même action vous serez invincibles. A quoi donc servirait l'action si ce n'était pour agir ?

Action politique et action syndicale

Agir et comment ? Vous autres socialistes belges avez une situation favorisée. Vous avez compris que l'association par tous les moyens était chose excellente, indispensable pour le développement de votre Parti. Vous n'avez pas connu cette opposition que nous trouvons dans nos groupes d'action entre deux modes d'action dont l'un devrait exclure l'autre.

Les uns disent qu'il n'y a de pratique que l'action syndicale; les autres soutiennent que l'action politique est seule efficace.

C'est une folie d'opposer une action à l'autre; la vérité c'est que l'une sert l'autre. Préférer l'une à l'autre c'est perdre la moitié de ses forces. (Appl.).

Les patrons — tant mieux s'il y a des exceptions — ne respectent les intérêts ouvriers que lorsqu'ils trouvent devant eux une force avec laquelle ils doivent discuter. Tant que les ouvriers resteront devant la force patronale comme une poussière dispersée ils ne seront rien.

Les Coopératives

On a compris, en France, la puissance de l'organisation syndicale ; on n'a pas encore compris la force économique des coopératives. Pourtant, je suis heureux de pouvoir vous le dire, il se produit en ce moment en France un mouvement qui tend à unir le mouvement coopératif et le mouvement socialiste.

La grève de Carmaux nous en a fourni l'heureuse occasion, quand poussé par un sentiment intense d'altruisme et de solidarité, le prolétariat français a voulu donner aux victimes des capitalistes, la verrerie aux verriers.

Cette idée encore esquissée a éveillé dans nos coopératives très puissantes, mais qui restaient en dehors de notre mouvement, a éveillé, dis-je, ce sentiment si vrai et si juste, qu'entre la coopérative et le socialisme il y avait un lien à nouer au plus vite.

Il est impossible que les travailleurs luttant pour leur émancipation économique et politique puissent rester partagés en deux camps. Dans un camp comme dans l'autre, une même idée est en œuvre. Il y a là des citoyens victimes de la situation politique et de la situation économique, unissant leurs faiblesses pour être plus heureux, inspirés tous par la même idée qu'ils sont faibles et que, pour être forts, il faut être unis.

Voilà pourquoi le Parti Ouvrier doit unir tous les travailleurs; partout où ils s'unissent, peu importe le but qu'ils poursuivent, l'idée socialiste est au milieu d'eux quand ils ne le savent pas encore (Applaudissements).

Voilà pourquoi l'action coopérative et corporative est inséparable de l'action socialiste Il est toutefois évident qu'elle est insuffisante, si ces mêmes citoyens unis pour la défense de leurs intérêts matériels ne s'unissent pas pour assurer leur règne dans le domaine politique.

Les capitalistes nous servent

Nos efforts nous servent moins que les fautes de nos adversaires; c'est à eux que nous devons une large part des résultats obtenus. J'ajoute que nous ne devons pas leur devoir de la reconnaissance, ils ne le faisaient pas exprès (rires.

La présidence éphémère de Casimir-Périer a produit plus que deux années de conférences

Au point de vue économique c'est la même chose; il y a chez nous un puissant syndicat des ouvriers de chemins de fer dont la force inquiétait tous les capitalistes. Leurs représentants au Parlement ont voulu enlever à ces travailleurs le droit de grève Tous les autres syndicats ont compris que si l'on réussissait c'était le droit de grève lui-même qui était menacé. Tous se sont levés pour la défense des libertés syndicales. Le projet sénatorial a été dissipé en fumée. Les membres de la haute assemblée ont eu peur du nombreux personnel — tous sont électeurs, et comme la peur des électeurs est le commencement de la sagesse, le projet a été enterré. (Rires,)

L'action parlementaire

Notre action politique ne doit pas se réduire à la propagande par conférences et meetings: il faut prendre dans la lutte une responsabilité en conquérant les sièges législatifs.

Vous connaissez la réponse du socialisme ; il faut tâcher de conquérir le plus de sièges possible. Il le fallait parce que partout où une tribune était ouverte c'était commettre un acte de lèse-socialisme que de ne pas y monter. Si la tribune de la Chambre est la plus haute, on y parle au plus grand nombre de citoyens et nous y sommes montés.

Il y avait un double écueil pour les socialistes qui avaient assumés cette responsabilité ; ou bien ils auraient pu ne pas prendre au sérieux le mandat dont on s'était chargé, ou bien on se laissait méduser par lui. Si les élus socialistes n'avaient pas compris qu'ils étaient capables d'accomplir la besogne législative pour laquelle ils étaient spécialement désignés, s'ils avaient refusé toute amélioration, si minime qu'elle soit, ils couraient le premier danger de perdre leurs électeurs tièdes ou indifférents. Car il ne faut pas oublier que dans notre Parti entrent tous ceux qui sont dégoûtés des autres partis et qui viennent à nous, parce qu'ayant tourné les yeux du tous côtés et voyant grandir l'iniquité, ils viennent au Parti qui défend tous les opprimés, tous les déshérités (Appl.)

Nous avons le devoir de nous préoccuper d'eux ; il faut qu'ils sentent que notre Parti n'est pas seulement celui qui a l'idéal le plus élevé, mais qu'il est celui qui est le plus actif et qui peut réaliser le plus de réformes pratiques.

Nous devons démontrer que nous ne sommes pas le parti des idéologues et des agitateurs, mais le parti des véritables hommes pratiques, parce que nous ne séparons pas l'application de nos principes de notre grand idéal. (Applaudissements).

Toutefois les socialistes ne pouvaient se laisser enterrer par le terre-à-terre de la procédure parlementaire; ils ne pouvaient se laisser envelopper par ce milieu corrompu et corrupteur qu'est le Parlement dans tous les pays. (Longs applaudissements).

Ils devaient conserver des relations intimes avec les hommes, avec la masse d'où ils sortent. Ils ne seraient plus rien le jour où ce fil électrique qui les unit aux masses populaires et qui leur communique leurs aspirations venait à se briser.

Il y aurait encore à la Chambre des élus socialistes; il n'y aurait plus de socialistes. (Bravos).

Nos tendances

Ce qui nous distingue des autres partis, c'est qu'en acceptant les réformes partielles, nous disons et affirmons que nos adversaires sont obligés de céder et qu'elles ne sont qu'une préparation à la grande réforme sociale que nous allons réaliser.

Nous ne sommes pas des prêcheurs d'Eden, des prometteurs de paradis. Non, nous ne faisons pas appel à la Foi, nous en appelons à l'Intelligence et à l'Activité. Nous nous sommes penchés sur la société actuelle, nous avons recueilli toutes les conceptions grandioses des novateurs du temps passé.

Maintenant, nous disons au monde que le régime actuel meurt de ses fautes, de ses vices.

S'il doit disparaître, c'est parce que c'est l'aboutissant fatal de notre système social.

La société capitaliste travaille sans en avoir conscience à préparer les lendemains socialistes.

La société d'aujourd'hui est grosse de la société de demain.

Nous ne sommes pas des prophètes, nous tâchons d'être des savants pour constater que notre idéal concorde avec la conséquence fatale du régime que nous condamnons.

Les réformes sont à peine le commencement de la grande réforme que nous poursuivons: c'est cette aspiration qui nous sépare de tous les partis qui végètent, tandis que nous vivons.

A mesure que nous vivons nous prenons pleine conscience des responsabilités que nous encourons; nous le savons, nous ne les repoussons pas.

Nous disons qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de besogne plus grande que de travailler à l'émancipation des masses qui ont tant souffert. Mais en travaillant pour cela, nous disons à ceux qui nous suivent quelles sont les nécessités et les difficultés de l'entreprise.

Nous leur montrons que la route est hérissée de difficultés ; nous sommes pleins de confiance, car il suffit de regarder en arrière pour deviner ce que nous serons demain (Appl.)

Ma présence ici prouve que malgré toutes les calomnies et diffamations nous suivons notre chemin sans nous en laisser détourner; dans le monde entier les socialistes font la même œuvre. Permettez-moi d'attester plus encore votre solidarité en vous demandant d'unir tous les socialistes belges et français à ceux qui, unis dans un autre pays, luttent contre les tentatives d'un empereur soulevé contre eux. (Longue et bruyante ovation).

Nous, socialistes français, qui avons pour les socialistes allemands une double affection — nous n'avons pas oublié que seuls ils ont eu le courage de protester en 1870, au nom du Droit, contre l'iniquité abominable que l'on préméditait. (Appl.). Nous rendons hommage à leur œuvre grandiose.

Il faut, par cette protestation, que l'on sache bien que si l'on médite quelque part l'alliance des gouvernements contre les peuples, elle aura contre elle l'alliance des peuples.

L'assemblée profondément émue, fait à l'orateur une longue et vibrante ovation. Tous les chapeaux sont en l'air, et l'on crie : Vive le Parti Ouvrier ! Vive l'Internationale !

Les assistants très enthousiastes se retirent en chantant la *Marseillaise*, entonnée avec vigueur par notre ami Furnémont.

A la demande de Léo, notre amie Alice Bron fait une collecte au profit des victimes de Gand et des grévistes de Verviers, quête qui a rapporté la somme de 57 fr.

DERNIÈRE HEURE

Une question de Millerand

Paris, 20 décembre.

On annonce que le citoyen Millerand doit poser une question au ministre des affaires étrangères au sujet de l'incarcération arbitraire, par le gouvernement espagnol, d'un citoyen français établi depuis vingt-cinq ans à Barcelone.

Une proposition de Vaillant

Paris, 20 décembre.

M. Bouge a fait aujourd'hui à la commission du travail, un rapport verbal sur la proposition du citoyen Vaillant, relative à la réglementation du travail à imposer aux adjudicataires des travaux de l'Etat, des départements et des communes.

Vaillant demandait qu'on fixât par une loi un minimum de salaire et un maximum d'heures de travail.

Ces deux dernières ont été écartées.

Le citoyen Vaillant demandait ensuite qu'on interdit le marchandage.

Dans l'impossibilité où elle s'est trouvée de formuler une définition légale du marchandage, la commission s'est bornée à proposer une sanction légale pour l'interdiction du marchandage, déjà prévue par une loi de 1848.

La Commission, conformément à la proposition de Vaillant, a décidé de limiter à 10 0/0, l'emploi des ouvriers étrangeas avec l'interdiction formelle de cet emploi lorsqu'il s'agirait de travaux relatifs à la défense nationale.

Enfin, la commission a accepté qu'on fixât par une loi l'obligation d'un jour de repos par semaine.

LE "PEUPLE DE LA LOIRE „ EN ASSISES

St.-Étienne, 20 décembre.

Hier est venu devant la cour d'assises de la Loire, le procès pour injures envers un magistrat intenté à notre vaillant confrère *Le Peuple de la Loire*.

Les citoyens Clerc, comme rédacteur, et Garnier, comme gérant, étaient poursuivis.

A la suite de la comparution devant le tribunal correctionnel des citoyens Colombet et Piger, conseillers municipaux du Parti ouvrier stéphanois, — procès au cours duquel le procureur de la République, M. Loubat, avait cru devoir prendre à partie le citoyen Clerc, présent à l'audience, — le *Peuple de la Loire* publiait un article dans lequel l'attitude de M. Loubat était jugée comme elle le méritait.

M. Loubat garda le silence, et... le parquet aussi. Deux mois se passèrent, puis la réflexion revenant, on se ravisa et les poursuites commencèrent. Elles ont suivi leur cours et amènent aujourd'hui les citoyens Clerc et Garnier devant la cour d'assises de la Loire.

Disons tout de suite que c'est sur l'ordre de M. Trarieux, le garde des sceaux d'alors, que le procès fut ordonné.

Après une excellente plaidoirie de Me Marietton, le jury a prononcé un verdict affirmatif, mais mitigé par des circonstances atténuantes.

Clerc a été condamné à 8 jours de prison et 200 fr. d'amende, Garnier à 3 jours de prison et 50 fr. d'amende et solidairement aux dépens.

C'est une victoire pour nos amis.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 20 décembre.

Une dépêche de la Havane au *Libéral* annonce que les chefs insurgés Maximo, Gomez, Maceo, Lacret, Suarez, Periquilo et Perez, avec 10,000 rebelles, sont parvenus à pénétrer dans la province de Matanzas,

On croit qu'un combat sérieux a eu lieu, car de nombreuses colonnes de troupes gardaient la frontière.

La récolte est suspendue dans la province de Matanzas ; 3000 ouvriers sont sans travail.

Le scandale Hammerstein

Berlin, 20 décembre.

Répondant à la sommation des conservateurs de publier les lettres de M. de Hammerstein, le *Vorwaerts* dit :

« Nous ne sommes pas si naïfs. Le couperet de la guillotine est plus dangereux lorsqu'il menace que lorsqu'il accomplit son œuvre.

L'angoisse est bien plus terrible lorsque le couperet tarde à tomber.

Le journal socialiste ajoute : Les caniches ne sont jamais plus tristes que lorsqu'ils prévoient une correction, jamais plus gais que lorsqu'ils l'ont reçue ».

LA LOI DU CADENAS

Paris, 20 décembre.

La commission des douanes réunie sous la présidence de M. Méline, a définitivement arrêté les dispositions suivantes du cadenas :

Article 1er. — Tout projet de loi présenté par le gouvernement et tendant à un relèvement des droits de douane sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes abattues, sera inséré au *Journal officiel*. Le jour même de cette insertion, dès l'ouverture des bureaux, les nouveaux droits seront applicables à titre provisoire.

Article 2. — Les marchandises ci-dessus énumérées conserveront toutefois le bénéfice de l'ancien tarif, lorsqu'il sera justifié en due forme qu'à une date antérieure au dépôt du projet de loi, elles ont été embarquées directement pour un port français.

Article 3. — Le supplément de taxe provisoirement perçu et consigné à la douane ne sera définitivement acquis au trésor public qu'après le vote de la loi. Si le projet du gouvernement était rejeté ou retiré par les Chambres, ou adopté seulement en partie, la différence entre le droit perçu et celui qui serait légalement maintenu ou établi, devra être remboursée aux déclarants.

UNE PHARMACIE SACCAGÉE

Paris, 20 décembre.

Un fait inouï s'est passé, jeudi, rue Monge, 54. Là, M. H. Chabaut, ex-chimiste-expert au Laboratoire municipal de Paris, tient une pharmacie. Il nous suffira de découper, dans le prospectus-réclame qu'il a publié dernièrement, le passage suivant pour expliquer l'origine des faits que nous allons signaler :

... « Sans discuter ici toutes les raisons bonnes ou mauvaises que l'on invoque pour maintenir le privilège suranné du pharmacien, une des formes subsistantes de l'exploitation de l'homme par l'homme, nous demanderons si ce n'est pas limiter d'une singulière façon la liberté des gens que de les obliger, par exemple, ayant besoin d'un médicament souvent très ordinaire, à payer un franc ce qui a coûté dix centimes ou même moins ; sans compter qu'il faut encore, pour se faire délivrer ledit produit, se munir à prix d'argent d'une ordonnance du médecin.

Ces considérations faisaient, sans doute l'affaire des clients, mais nullement celle des concurrents. Une cabale s'était montée depuis quelques jours et, hier soir, vers six heures et demie, quelques centaines de jeunes pharmaciens irrités ont pris la boutique d'assaut.

En un clin d'œil, la boutique fut jonchée de débris de verres et de faïence, les bocaux voltigeaient, les petits pots de pommade étaient réduits en poudre, les réserves de tisane s'éparpillaient sur le sol comme des feuilles mortes, et les glaces de la devanture, brisées, mêlaient leurs fragments aux débris de toute cette droguerie.

Les gardiens arrivèrent à temps pour ramasser les tessons.

Les auteurs de cet exploit s'étant esquivés assez tôt pour échapper à leur vigilance, aucune arrestation n'a été opérée.

Une enquête est ouverte.

OUVRIÈRES EN GRÈVE

Gand, 20 décembre.

Environ 25 ouvrières retireuses et fileuses de la filature La Lièvre (Midauwe) ont quitté le travail. Elles demandent un ou deux centimes d'augmentation par heure.

Les négociations, entamées avant-hier après-midi, n'ont pas abouti à une entente. Les autres ouvrières, au nombre de plusieurs centaines, travaillent, sauf quelques unes qui sont forcées de chômer par suite de cette grève partielle.

Système électoral des classes

Berlin, 20 décembre.

D'après une statistique officielle, la ville de Berlin comptait, lors des dernières élections communales, 300.814 électeurs divisés en trois classes dont chacune avait droit au tiers des mandats. Or, dans la première classe il n'y avait que 1,409 électeurs, dans la seconde 9,372 et dans la troisième 289,973. La *Gazette de Voss*, commentant ces chiffres, déclare intolérable un régime électoral qui donne autant de mandats à 50 p. c. des électeurs qu'à 96 1/2 p. c., d'autant plus que ce régime s'applique à la fois aux élections communales et aux élections du Landtag.

Triple Suicide

NOUVEAUX DÉTAILS

(*De notre Correspondant Particulier*).

Paris, 20 décembre.

Voici quelques nouveaux détails sur ce triste drame de la misère que nous avons eu à enregistrer hier.

Schramm avait une physionomie assez particulière ; il sortait d'une famille aisée.

Avant de devenir cocher, il avait reçu une bonne éducation. Il avait fait, dit-on, ses études classiques au collège de Pontoise.

Sous l'empire, il se mêla très activement au mouvement républicain. Orateur de réunion publique, très écouté et très ardent, il fut souvent arrêté et frappé de diverses condamnations.

Etant au régiment et ayant pris part à des réunions politiques, il fut envoyé aux compagnies de discipline à Biskra. Toutes ces persécutions ne firent qu'affermir ses convictions socialistes.

De retour à Paris, sa famille l'ayant repoussé, il entra comme cocher dans une maison bourgeoise, et lorsqu'il eut réuni une somme suffisante pour verser un cautionnement, il se fit admettre dans une compagnie de fiacres. Son instruction lui valait, de la part de ses camarades, un certain respect. Il avait été désigné pour faire partie de la commission d'examen des cochers instituée par la préfecture de police.

Il y a un mois environ, Schramm, à la suite d'une observation trop brutale de son loueur, se fâcha et dut quitter la maison.

Il ne retrouva pas d'emploi et dut, pour vivre, dépenser son cautionnement.

De plus, il devait un terme à son propriétaire qui le poursuivait férocement.

Voici le passage que Schramm consacrait à ce dernier dans une de ses lettres ; il le raillait et cet homme qui allait mourir avait assez de puissance sur lui-même pour le faire avec esprit :

Mon propriétaire, disait-il, me donne congé parce que je lui dois un terme. Il devrait pourtant comprendre que son exigence m'oblige à trouver l'argent de deux termes, puisque maintenant on ne me recevra nulle part si je ne paie d'avance.

Je prie ma famille de vendre mon mobilier, de payer intégralement ce brave homme et de lui verser en plus une somme de 60 centimes pour son déplacement ; un homme qui réclame son dû avec une telle âpreté doit être bien pauvre et je ne voudrais pas laisser à sa charge les deux omnibus que mon décès lui fera prendre sans faute.

Chronique Régionale

LES FRAUDES DE JEUMONT

Le citoyen Defontaine, député de Maubeuge, a fait parvenir hier, au ministre de la justice, la lettre que nous publions ci-dessous :

Monsieur le Ministre de la Justice,

J'ai eu l'honneur, il y a huit jours, de vous voir pour vous prier d'accepter une question à la Tribune sur les fraudes de Jeumont.

Vous m'avez objecté que vous n'étiez pas au courant des faits ; vous m'avez promis d'en faire revenir le Dossier et de vous mettre alors à ma disposition.

Je suis allé ce matin au ministère avec l'intention de vous y rencontrer ; quarante de mes collègues étaient inscrits avant moi, il m'a été impossible d'obtenir mon tour d'audience ; c'est pourquoi je me vois obligé de vous avertir par lettre, que dans le cas où vous ne pourriez pas accepter ma question, je déposerais samedi prochain une demande d'interpellation entre les mains de Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr DEFONTAINE,
Député du Nord.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

à Lambersart

Voici de nouveaux détails sur cette affaire.

Comme nous l'avions annoncé, l'autopsie du cadavre trouvé jeudi matin sur le chemin de halage à Lambersart, a été pratiquée hier à onze heures du matin, par M. le docteur Castiaux, dans l'amphithéâtre de médecine.

L'examen a démontré que le malheureux a succombé à une double congestion pulmonaire et cérébrale, conséquence de son bain froid dans le fossé du champ de courses. L'agonie a dû être très longue.

Les blessures relevées à la tête provenaient des chutes successives que l'individu a faites sur la chaussée.

Le corps a été reconnu par la famille pour être celui du sieur Charles Rutens, 33 ans, bouvier, demeurant chez sa mère, boulevard Victor-Hugo, 201.

Rutens avait quitté sa famille mercredi matin pour se rendre à l'abattoir.

Après avoir travaillé toute la journée, il a trouvé la mort sur le territoire de Lambersart en voulant regagner son domicile.

Le corps de Rutens a été réclamé par sa famille.

UN HOMME COUPÉ EN MORCEAUX

à Hirson

Vendredi, vers 1 heure 1/2 de l'après-midi, le nommé Champagne, âgé de 35 ans, employé à la gare, traversait la voie avec une brouette.

Il ne vit point un train qui se mettait en marche. Le malheureux fut aussitôt écrasé sous les wagons. La mort a été instantanée.

Champagne était marié et père de famille.

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications anonymes.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Une entrevue a eu lieu hier matin, vers 9 h. 1/2, entre M. Lemaitre et les délégués des tisserands.

M. Lemaître veut bien accorder une augmentation partielle sur certains articles fabriqués à la mécanique, mais se refuse à toute concession envers les tisserands à la main.

A noter que ces derniers sont au nombre de 300 et que tout au plus 20 ouvriers à la mécanique sont en ce moment en grève.

Les ouvriers n'acceptent naturellement pas ces conditions, les tisserands à la main étant les moins favorisés ; leur salaire dépasse rarement 12 francs par semaine.

M. Defretin a répondu par lettre aux demandes des grévistes ; il prétend que la concurrence des autres patrons ne lui permet pas d'accorder satisfaction à ses ouvriers.

M. Defretin fait également observer à ses tisserands qu'il paie les linges de table à un prix plus élevé que d'autres fabricants et il trouve étrange que ses ouvriers fassent grève, tandis que l'on travaille encore dans d'autres établissements.

Les ouvriers se sont esclaffés de rire à la lecture de cette lettre ; ils se sont demandés si vraiment M. Defretin était au courant des tarifs des autres fabriques.

Ils ont répondu à M. Defretin que les métiers de linge de table formaient le quinzième du nombre de métiers qui chôment en ce moment.

Que les ouvriers de la maison Loridan qui fabriquent le même article sont pour le moins aussi bien payés que ceux de M. Defretin.

Ils ont en outre fait remarquer que les tisserands, toiles et coutils, reçoivent un salaire moins élevé de 25 pour 100 que celui des maisons Huet et Ovigneur et qu'en général M. Defretin pourrait accorder facilement toutes les augmentations demandées.

Dans sa lettre, M. Defretin dit qu'il est prêt à suivre ses collègues si ceux-ci veulent consentir à majorer leur prix. Comme les autres patrons répètent tous la même rengaine, les ouvriers ont fait remarquer à M. Defretin qu'il avait toujours continué à leur faire payer le gaz contrairement à ce que faisaient les autres patrons et que le prix des navettes que les ouvriers doivent toujours payer était plus élevé chez M. Defretin que partout ailleurs.

Pour ces raisons les ouvriers estiment qu'il convient à leur patron de montrer l'exemple à ses confrères: ceux-ci de gré ou de force suivront bientôt et M. Defretin pourra se vanter d'avoir fait quelque chose pour les malheureux ouvriers d'Halluin.

Hier matin, vers 5 heures, de nombreux ouvriers de chez Gratry furent réveillés en sursaut par des coups redoublés frappés à leur porte. C'était ou bien un des contremaîtres de la fabrique ou la femme d'un employé qui venait leur annoncer la reprise du travail par plus de 300 ouvriers.

Etonnés de cette nouvelle, une centaine d'ouvriers se rendirent à la fabrique mais après s'être expliqués ils comprirent bien vite la manœuvre dont ils avaient failli être dupes.

Ce piège grossier n'a pas mieux réussi que tout ce qui a déjà été mis en œuvre jusqu'à ce jour et les ouvriers ont juré de ne plus s'y laisser prendre. On nous apprend également que des prêtres se rendent au domicile des grévistes et cherchent à user de leur influence auprès des femmes pour que celles-ci décident leur mari à reprendre le travail

Bien des scènes regrettables se sont déjà produites dans les familles des tisserands dont les femmes sont encore plus ou moins soumises à l'influence religieuse.

Nous comprenons bien les agissements de ces tristes personnages qui en l'occurence travaillant pour le compte de M. Lemaître, maire d'Halluin, M. Defretin sont deux cléricaux du meilleur cru.

Des manifestations en faveur des grévistes se produisent tous les jours. Mercredi soir, la société des cabaretiers des Baraques s'était réunie pour prendre des mesures en vue de l'inauguration du bourgmestre de Menin qui doit avoir lieu lundi. A l'unanimité, il a été décidé de ne pas participer à cette cérémonie et de consacrer plutôt une somme de 50 francs pour les grévistes.

Bravo ! messieurs les cabaretiers !

Mme Mortier, épicière, aux Baraques, a décidé de priver d'étrennes ses clients et de donner 70 francs aux grévistes.

Il paraît que ce généreux exemple va être suivi par tous les commerçants des Baraques. En tous cas nous conseillons aux ouvriers de ne jamais oublier ceux qui les aident dans les douloureuses circonstances qu'ils traversent en ce moment.

Les cabaretiers et autres commerçants s'apercevront bientôt que la reconnaissance des pauvres vaut bien la clientèle de ceux qui s'approvisionnent de préférence dans les grands magasins, qui ne se trouvent même pas dans la ville qu'ils habitent.

Une brigade de gendarmerie est arrivée hier à Wervicq où quelques femmes travaillent à l'établissement Gratry.

En somme tout est calme et rien ne fait présager la fin de la grève.

G. DESCHEERDER.

FEUILLETON N° 75

L'ALBINOS

PAR

HENRI DEMESSE

Suite du Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

VIII

Toussaint Everard

— Diable !... cette révélation à brûle-pourpoint !...

— Ainsi, vous ne dites pas non ?...

— Mais...

— Je pourrais espérer ?...

— Je n'ai pas dit cela...

— Enfin, vous ne refusez pas ?

— Comme tu es pressant !... Laisse-moi le temps de me reconnaître... Oh ! les jeunes gens ! Tu vas ! tu vas !... sacrebleu ! Je ne peux pas te suivre. Vous avez, vous autres, une imagination débordante. Vous ne voyez rien d'impossible... Dès que vous avez un désir dans l'esprit... chaud, chaud, il faut que votre désir se change immédiatement en réalité .. tout beau !... jeune homme... Ce n'est pas ainsi que cela se passe dans la vie...

« Ainsi, tu aimes Antoinette,..

— De toutes les forces de mon âme !

— De toutes les forces de son âme ! Il est admirable, en vérité... Il vous dit ça avec une conviction... Mais elle... est-ce qu'elle t'aime ?...

— Oui !

— Elle te l'a dit ?

— Oh ! non !... Jamais je n'aurais osé lui dire ce qui se passe en mon cœur... Mais est-ce qu'on a besoin de se parler, lorsqu'on s'aime ?...

— Ah !... on n'a pas besoin de se parler lorsqu'on s'aime ?... Voilà du nouveau, par exemple !... Et comment fait-on pour se le faire savoir !...

— Je ne saurais vous l'expliquer; mais cela se sent. Un regard est éloquent. Il y a mille autres signes, insignifiants en apparence, et qui ont, en pareil cas, une grande importance.

— Voyez-vous cela ! Et c'est par des signes de ce genre que tu connais l'état du cœur d'Antoinette ?

— Mon Dieu ! de tout temps, Antoinette a eu une véritable affection pour moi. Chez mon père, à qui, tout d'abord, vous l'aviez confiée, elle vécut près de moi. Enfants, à cette époque, nous passions notre vie côte à côte, jouant, ensemble, toute la journée. Lorsqu'elle entra en pension, tandis que j'étais au collège, aux vacances, nous nous revoyions. Notre affection commune grandit à chacune de nos rencontres. Enfin, depuis que je suis de retour près de vous, j'ai souvent revu Antoinette.

» Tout m'attire vers elle : mes souvenirs d'enfance, une sorte de poésie pénétrante qui se dégage, pour nous deux, de faits, lointains déjà, auxquels nous nous sommes trouvés mêlés. Dans le passé, je la revois toujours près de moi. A présent, je frissonne à son aspect. Parfois, je me cache pour la voir passer, je l'admire. Elle est si bellee Et puis, je l'étudie, je l'observe, elle st aussi bonne que belle. Son cœur est excellent. Combien de fois l'ai je vue soulager l'infortune avec une délicatesse vraiment extraordinaire, qui double le prix de sa générosité,

» C'est, à mes yeux, la créature la plus parfaite qui soit au monde. Oui, je peux bien vous le dire, à vous qui m'avez servi de père, — je ne saurais trouver un meilleur confident de mes plus intimes pensées... — Oui, mon maître, mon père... je l'adore ! Notre sort est entre vos mains... Unissez-nous, et, j'en suis sûr, vous ferez deux heureux, qui vous béniront, qui feront douce votre vieillesse, qui vous entoureront de soins, et de qui le bonheur sera votre œuvre la plus belle,

— Quelle éloquence !... Parlez-moi des amoureux !

— De grâce, ne me répondez pas encore !... Réfléchissez !... Si vous alliez dire « non » ? C'est que cela serait terrible !... Laissez-moi vivre encore avec l'espoir...

— Je le voudrais.., mais...

— Grand Dieu !... est-ce que vous refusez ?...

— Mon cher enfant...

— Est-ce qu'il y a quelque empêchement que je ne connais pas... à la réalisation de mes plus chers projets... ?

— Peut-être...

— Quel empêchement ?

— Tu me prends, comme ça, avec une telle précipitation, que je me trouble...

— Oh ! parlez... parlez !... Vous en avez dit trop, à présent, pour reculer... Il faut que je sache, dès maintenant...

— Quel grand enfant tu fais ! Toussaint, mon fils, il faut être plus fort que ça !... Parfois, des obstacles imprévus surgissent et arrêtent, momentanément, les hommes les plus méritants... Mais avec du courage, de la patience, on triomphe finalement.

— Vos paroles me font du bien !... Elles me rendent quelque espérance !.. Ainsi il existe des empêchements momentanés à notre union ?

— Oui...

— Mais il faut y insister ; des empêchements... momentanés ?...

— Encore une fois, oui !

— Lesquels ?

— Et si je ne pouvais pas te les faire connaître ?

— Vous ne pouvez pas me dire ce qui s'oppose à mon mariage avec celle que j'aime et qui m'aime ?

— Je devrais me taire !... En effet, ce n'est pas mon secret que je vais te révéler. Mais en présence de la situation où je me trouve, j'espère que je peux prendre sur moi de te dire la vérité... à une condition, cependant.

— Laquelle ? Je m'engage d'avance.

— C'est que jamais tu ne répéteras à personne la confidence que je vais te faire.

— Je le jure !

— Songe que cet engagement est solennel !...

— Je le jure ! Je ne répéterai à qui que ce soit au monde la confidence que vous allez me faire.

— Eh bien, écoute donc ! Sache, mon fils, qu'Antoinette n'est que ma fille adoptive...

— Je m'en doutais.

— Comment ?

— Comme tout le monde autour de vous : Ce n'est un secret pour personne. On n'ignore pas que vous êtes célibataire, et jamais on ne vous a connu de liaison amoureuse...

— Peut-être un jour connaîtras-tu la vérité... Personne au monde ne la connaît que moi. Et, ce que l'on ne sait pas davantage, c'est qu'Antoinette est richissime.

— Richissime ?...

— Richissime ! oui, mon enfant. Et c'est, précisément, dans la différence énorme qui existe, entre vous, sous le rapport de la fortune seulement, que se trouve l'empêchement grave dont je te parlais tout à l'heure.

— Grand Dieu !... Que m'apprenez-vous là ?

— La vérité, rien que la vérité ! Songe que tu as juré de garder ce secret !

— Je tiendrai mon serment.

Oui, Antoinette est richissime. Sa fortune, que j'administre depuis longtemps déjà, est considérable. Depuis que je la détiens, je l'ai doublée. Elle se chiffre, à l'heure qu'il est, par millions...

— Par millions !

— Par millions, j'ai dit le mot et je ne le retire pas. Lorsqu'elle se mariera je devrai lui rendre mes comptes. Elle-même sera stupéfaite, car elle ne sait rien de tout cela... Et songe, mon fils, que tu as juré...

— J'ai juré !

— Or, reprit le maître qui connaissait bien son interlocuteur et savait quelle valeur avait son serment, or, mon fils, si tu es un homme d'avenir, un savant un sage, un travailleur, un honnête garçon ; si tu es jeune, beau ; si tu as toutes les qualités requises pour faire un excellent mari, toi qu'Antoinette trouvera difficilement ton pareil au point de vue moral... tu es absolument sans fortune...

» Or, mets-toi à ma place. Quelque envie que j'aie de te favoriser, toi qui en es digne absolument, j'ai des devoirs à remplir. Tu es trop intelligent pour ne pas le comprendre.

A suivre.